

arts &
sports



N° 130

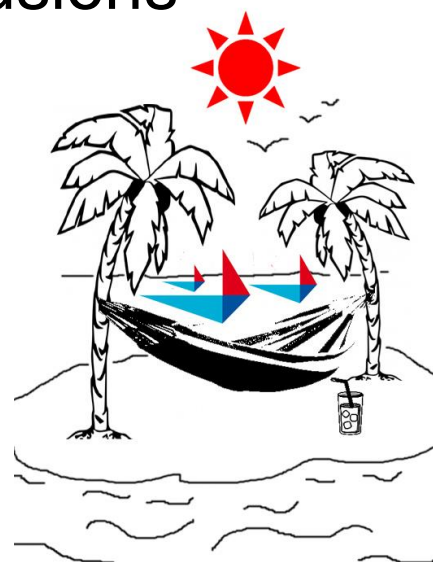
Bulletin d'information du Snadem-Unsa Éducation — Professeurs de la Ville de Paris

ISAE ET POUVOIR D'ACHAT

De grandes espérances en illusions
(perdus ?)

MOLLE-JARDIN :

La récolte des réponses



PROMOTIONS :

Première campagne sans CAP

Bulletin du SNADEM – UNSA

Syndicat National des Professeurs pour l'enseignement
du DESSIN de l'ÉDUCATION PHYSIQUE et de la MUSIQUE
Écoles élémentaires de la Ville de Paris

Siège social : 8-10 avenue Ledru-Rollin, 75012 - PARIS. Tél. : 01 42 41 84 43

email: snadem.unsa@gmail.com — <http://www.snadem.com>

Le numéro : 0,46 €. Abonnement 1 an : 1,52 €. Abonnement + suppléments : 15,24 €

Directeur de la Publication : Pierre RAYNAL. Imprimé au siège du SNADEM – UNSA

Commission Paritaire de Presse N° 1221 S 07012 — ISSN 0181 – 7701

Année scolaire 2020 - 2021 — N°130, avril, mai, juin 2021

ÉDITORIAL

En cette fin d'année scolaire, nos pensées accompagnent particulièrement les retraités qui sont partis sans trompette ni tambour au cours de cette période si difficile, sans même pouvoir organiser un pot de départ pour cause de restrictions sanitaires. Le SNADEM leur adresse, ainsi qu'aux futurs retraités peut-être plus chanceux, de chaleureux remerciements pour le travail accompli et leur souhaite une excellente retraite.

Mais dans quelles conditions ?

L'actualité, c'est justement la sortie du rapport du conseil d'orientation des retraites.

Que dit ce rapport sur le niveau de vie des retraités ?

En 2018, il était légèrement supérieur (de l'ordre de 2,9 %) à celui de l'ensemble de la population. Il était relativement stable depuis 1996, alors qu'il avait fortement progressé depuis 1970. Il devrait diminuer à long terme pour s'établir entre 90 % et 95 % en 2040 et entre 77 % et 86 % en 2070. Il reviendrait ainsi progressivement à son niveau des années 1980 malheureusement.

Actifs ou retraités, nous avons tous une préoccupation commune, celle du pouvoir d'achat. Pour espérer un mieux vivre, chacun imagine des solutions. Partir en province au moment de la retraite pour bénéficier d'un coût de la vie plus modéré en est une. Plusieurs régions voient ainsi débarquer massivement les urbains et notamment les Franciliens.

L'Insee prévoyait par exemple, avant la pandémie, 400.000 habitants de plus en Bretagne d'ici 2040.

Le pouvoir d'achat, c'est bien ce dont il sera question lors du prochain rendez-vous salarial avec Amélie de Montchalin, ministre de la Fonction Publique, et, le 2 juillet, lors de l'audience avec Monsieur Guillou, Maire adjoint chargé des ressources humaines, pour ce qui concerne les Professeurs de la Ville. Si le point d'indice qui détermine notre rémunération et qui, au demeurant, est quasiment gelé depuis 2010 (sauf une petite augmentation de 1,2% en 2016 /17) et au moins jusqu'en 2022, est fixé par l'État, le régime indemnitaire, lui, se négocie avec l'exécutif parisien.

Pour ce rendez-vous, nos revendications sont claires et non négociables : pas d'augmentation du temps de travail, attribution de l'indemnité ISAE aux Professeurs de la Ville. Tous les autres enseignants la perçoivent aujourd'hui, excepté les Professeurs de la Ville. L'injustice évidente, criante, n'a que trop duré. Cette indemnité doit nous être versée sans plus tarder.

Antoine Guillou ne manquera pas de nous rappeler que le contexte budgétaire n'est pas favorable. Mais il ne l'était pas beaucoup plus il y a 8 ans, à la création de l'ISAE.

Les finances sont peut-être à marée basse. « Quand la mer est basse, les rochers montent » dit un proverbe breton. Le SNADEM, en bon marin, saura éviter les écueils, sans perdre de vue son horizon et ses objectifs.

Fidèle à sa tradition, il portera haut les valeurs de solidarité, d'entraide et de fraternité dans ce monde fracturé et de plus en plus inégalitaire.

Bonnes vacances à toutes et tous !



Par Pierre RAYNAL
Secrétaire général

SOMMAIRE

Page 2 :
Éditorial

Page 3 :
ISAE : De grandes espérances en illusions (perdus?)

Page 4 :
MOLLE/JARDIN :
La récolte des réponses

Page 6 :
Concours 2021 :
Les lauréats font-ils les frais de la baisse des postes budgétaires ?

Page 7 :
Promotions de juin : première campagne sans CAP.

Page 9 :
Remaniement du Bureau.
Annonce de la prochaine assemblée générale

Page 10
Bulletin d'adhésion.

ISAE : De grandes espérances en illusions (perdues ?)

À notre grande stupéfaction, nous avons appris le report de l'audience avec Monsieur Guillou, Adjoint à la Maire aux Ressources Humaines, sur la question de l'ISAE, prévue initialement le 27 mai, puis reportée au 16 juin puis au 2 juillet. Cet ajournement donne un curieux sentiment de fuite.

Empêtré actuellement dans les négociations sur le temps de travail de l'ensemble des agents de la Ville de Paris, Monsieur Guillou en oublierait-il les professeurs de la ville ?

Gageons que ce report sera bien le dernier.

Retour sur un conflit vieux de 7 ans : C'est en effet le 5 novembre 2013 par une lettre adressée à l'Élue en charge des Ressources Humaines qu'Olivier Hoch, alors secrétaire général du SNADEM jetait les bases d'une négociation visant à attribuer l'ISAE aux professeur.es de la Ville de Paris, demande légitimée par notre statut construit en homologie avec celui des professeur.es des écoles qui, par décret, se voyaient gratifiés d'une prime d'un montant de 400 € pour atteindre 1200€.

L'article 2 de ce décret liant l'attribution de cette indemnité à ***l'exercice effectif des fonctions enseignantes et de direction y ouvrant droit, en particulier au suivi individuel et à l'évaluation pédagogique des élèves, au travail en équipe et au dialogue avec les familles***, semblait ouvrir d'évidence la possibilité aux PVP d'y accéder.

La circulaire dite Molle/Jardin, du nom de ses rédacteurs, précise bien que ***“professeurs des écoles et professeurs de la ville doivent coopérer au suivi des élèves. Les professeurs de la ville de Paris contribuent à l'évaluation et aux décisions concernant la scolarité des élèves ainsi qu'à la communication avec les familles. Membres à part entière de l'équipe pédagogique, ils participent aux réunions du conseil d'école, de conseil des maîtres et les conseils de cycles, lieux privilégiés de concertation. Ils sont associés aux décisions”***.

En vertu de cette homologie de statuts et de missions d'enseignement et au nom de l'équité la plus élémentaire, nous demandions donc la transposition immédiate de cette indemnité aux professeurs de la Ville.

Après 5 mois de réflexion et d'atermoiements, Monsieur Grégoire, nouvel élu en charge des Ressources Humaines, nous apportait, après une longue attente, une réponse défavorable, arguant que *“les professeurs de la ville n'assurent le suivi et l'évaluation pédagogique des élèves que pour la seule matière qu'ils enseignent indépendamment de l'enseignement global dispensé par les professeurs des écoles”*. Il reconnaissait tout de même que *“nous pouvions être amenés à contribuer à des décisions concernant la scolarité des élèves mais que nous n'intervenons pas dans la décision finale d'orientation qui resterait du seul ressort du professeur des écoles responsable de la classe”*.

Rappelons cependant que l'orientation des élèves relève d'une décision du conseil de cycle auquel les professeur.es de la ville participent.

Après 3 ans d'interpellations lors des différentes instances dans lesquelles nous siégeons, nous sommes allés chanter notre espoir de voir notre revendication aboutir sous les fenêtres de l'Hôtel de Ville lors d'un Conseil de Paris en septembre 2016. Sans relâche, nous avons continué à interpeller les élus sur cette situation que nous estimions totalement injuste. Corinne Perroux, secrétaire générale du SNADEM depuis 3 ans, n'a pas non plus ménagé sa peine pour faire aboutir cette revendication : tracts au Conseil de Paris, pétitions, mails aux élus, articles dans la circulaire, audiences avec l'administration.

Enfin une lueur d'espoir : soutenus par le groupe Écologistes de Paris, nous réussissons à obtenir un vœu favorable aux professeur.es de la Ville de Paris, le 9 décembre 2019, vœu adopté par la majorité municipale au Conseil de Paris. Celui-ci précise que ***le versement de l'ISAE doit être négocié avec les représentants syndicaux des professeur.es de la Ville de Paris***.

Malheureusement, la pandémie a focalisé les élus sur d'autres priorités et ce n'est qu'au mois d'avril 2021 que Monsieur Guillou, interpellé par un courrier à propos de l'évolution de notre carrière et de notre pouvoir d'achat, nous a accordé une première audience le 27 avril, à la suite de laquelle d'autres rendez-vous devaient rapidement suivre...avec les reports que l'on sait.

La mobilisation et le rassemblement devant l'Hôtel de Ville que nous avons prévus à l'occasion du Conseil de Paris n'ont malheureusement pas pu se tenir, ni en mai, ni en juin, du fait du protocole sanitaire, mais également en soutien à l'action de nos collègues contre l'augmentation du temps de travail des agents de la Ville de Paris. Certes, Monsieur Guillou avait fait renaître un espoir, mais les derniers reports laissent planer le doute sur la volonté municipale de rétablir l'équité et l'homologie PE/PVP, alors que l'évolution du pouvoir d'achat des enseignants, si insuffisante soit-elle, est en cours. Dans l'attente d'avancées, nous sommes plus

que jamais déterminés. Si l'audience du 2 juillet n'aboutit pas à un protocole d'accord, alors l'assemblée générale de rentrée des professeurs de la ville devra se prononcer sur la suite à donner à notre action.

“Molle-Jardin” : la récolte des réponses

Nous vous adressons de sincères remerciements pour avoir répondu aussi massivement au questionnaire sur la circulaire Molle-Jardin. Vos réponses nous permettront d'appuyer nos demandes concernant sa réécriture auprès de la Dasco.

La finalisation ayant été reportée fort sagement par la SDPE au mois de décembre, plutôt qu'à la rentrée, il vous reste encore un peu de temps pour ajouter votre contribution, si ce n'est déjà fait :

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSee5DcmokkUpuUufi8x9Emro7BnLBEuf06ifS0p2q4XracLdw/viewform>

Tout d'abord un petit rappel sur les finalités de cette circulaire : elle est en vigueur depuis 2001 et régit les relations de travail entre les Professeur.es des Écoles et les Professeur.es de la Ville de Paris. Elle avait été rédigée en collaboration avec le SNADEM et nous avons exigé, dès l'annonce de modifications possibles, d'être associés à la nouvelle mouture. Ce n'est pas encore gagné ! La plus grande opacité règne sur les propositions de l'EN à l'heure où nous écrivons et on nous propose une consultation en octobre à partir d'un texte déjà prérédigé. C'est donc forts de vos retours recueillis à la faveur de cette enquête, que nous irons défendre vos conditions de travail.

Quels sont donc les premiers enseignements que l'on peut tirer de vos réponses ?

Les professeur.es, en grande majorité, connaissent la circulaire et près de la moitié s'y est référé pour différentes raisons : préparation de votre inspection, questions concernant l'accueil des classes en piscine, les déplacements, les sorties, questions d'ordre pédagogique et juridique, mais aussi parfois de désaccords ou de conflits.

45% d'entre vous ont déjà rencontré des difficultés au quotidien avec les Professeur.es des Écoles. Parmi ceux-ci, des thématiques émergent : **problèmes d'emploi du temps, participation/absence des Professeur.es des Écoles pendant les cours, problèmes de décloisonnements**. Viennent ensuite les questions **de déplacement, de mise en place des projets, de dédoublement ou de regroupement des classes**.

Un sentiment domine, c'est celui du **désengagement du PE et l'absence de travail et de projets communs** qui s'accompagnent parfois d'un **manque d'intérêt et de considération pour nos disciplines**.

En cas de difficultés, le sentiment d'être soutenu ou pas par sa hiérarchie est partagé à parts égales.

Collaboration PVP/PE :

Sur la collaboration des Professeur.es de la Ville avec les Professeur.es des Écoles, vous êtes nombreux à reconnaître qu'elle est souhaitable, mais ne devrait pas être imposée. Son évaluation est rendue difficile du fait de la grande diversité des formes qu'elle prend. Elle est souvent ponctuelle. Elle ne peut être efficace que si elle est acceptée de part et d'autre. Toute forme d'imposition serait manifestement mal vécue donc contre-productive. Certains la trouvent enrichissante mais souhaitent avant tout préserver leur liberté pédagogique. Parfois, le projet est initié par les Professeur.es des Écoles, mais les Professeur.es de la Ville se retrouvent seul.es pour la mise en œuvre. Sans commentaires !

Beaucoup reconnaissent que la collaboration s'impose aujourd'hui dans nos méthodes de travail.

Implication des PE :

5% des PE sont présents quotidiennement pendant les cours des PVP.

77% n'y assistent jamais (dont 13% qui ne savent pas où sont les PE).

18% y assistent si le Professeur de la Ville le demande ou de façon ponctuelle, selon les besoins. Leur absence est souvent due aux décloisonnements, dédoublements et autres organisations pédagogiques particulières.

Cependant, vous êtes partagés à parts égales sur la présence facultative des Professeur.es des Écoles à vos séances.

22 % d'entre vous considèrent pour leur part qu'elle devrait être obligatoire.

Cette collaboration apparaît souvent progressivement, lorsqu'au fil du temps la confiance s'installe. Elle reste cependant difficile à mettre en place dans certaines écoles. Une meilleure définition du cadre de celle-ci permettrait certainement une mise en place plus fluide. Elle est par ailleurs chronophage si l'on souhaite

qu'elle ait lieu au même niveau avec l'ensemble des professeurs des écoles d'une équipe. Elle nécessite des temps de concertation communs et donc de la disponibilité de part et d'autre. Enfin, elle nécessite des compromis et des concessions. Extrêmement enrichissante lorsqu'elle existe, elle ne peut s'effectuer qu'autour de projets bien spécifiques.

Répartition des élèves et regroupements pendant les cours :

La grande majorité d'entre vous enseigne à des classes entières.

20% d'entre vous travaillent avec des demi-classes.

50% déclarent regrouper des classes différentes.

Cependant, les locaux ne le permettent pas toujours, selon les disciplines. Ces regroupements s'effectuent la plupart du temps par niveau. L'heure d'atelier sert parfois à prendre une demi-classe notamment sur les doubles niveaux. Pendant la pandémie, le non-regroupement des demi-groupes pour respecter la consigne de non-brassage a été bien suivi. **Vous êtes nombreux à vous plaindre des regroupements qui peuvent aller de 2 à 3 groupes de classes différentes.**

Sur ce sujet le SNADEM porte une revendication claire qui est de faire correspondre le nombre de classes à la dotation horaire. De plus, si ce principe était adopté, il permettrait l'intégration dès la rentrée de l'ensemble des lauréats du concours 2021 qui est une autre revendication du SNADEM.

Vous relevez parfois le manque de disponibilité des Professeur.es des Écoles.

Concernant l'intégration des élèves de classe ULIS, certains bénéficient d'une séance avec le PVP qui revoit les mêmes élèves intégrés dans une autre classe la même semaine.

La configuration où vous regroupez deux demi-classes pendant que le professeur.e des écoles se retrouve avec une demi classe est assez fréquente hors temps de Covid.

Les décroissements permettent donc aux Professeur.es des Écoles d'être déchargés de la moitié de la classe, cela facilite effectivement le travail avec le groupe restant. Ces décroissements sont souvent imposés par les Professeurs des Écoles.

Vous précisez à juste titre que la pratique en classe entière facilite le suivi et la dynamique de classe, ce qui renforce le positionnement du professeur.e de la Ville en tant qu'enseignant à part entière.

Enfin, il est à signaler que le décroissement sur des niveaux éloignés à la demande des Professeur.es des Écoles reste problématique pour les Professeur.es de la ville de Paris.

Raisons pédagogiques qui président à une organisation spécifique :

L'éventail des réponses est extrêmement large : il va de l'école "pédagogie Freinet" (des élèves de plusieurs niveaux dans chaque classe) où la collaboration constitue l'essence même du projet, jusqu'à l'absence totale de raisons pédagogiques, certain.es professeur.es des écoles utilisant le "créneau pvp" pour aller faire des photocopies, corriger ses cahiers, ou préparer ses cours dans sa classe.

L'organisation spécifique peut être dictée par des contraintes d'ordre spatial, taille ou disponibilité des classes. Le plus souvent, elle permet aux Professeur.es des Écoles de prendre en charge d'autres groupes en échange de service, voire d'assister à des réunions. Cela peut-être aussi pour permettre aux PE de prendre en charge un petit groupe d'élèves en difficulté.

Au-delà de notre mission qui consiste à apporter une prestation supplémentaire spécialisée d'enseignement aux enfants des écoles publiques de la Ville de Paris, on se demande bien comment pourraient fonctionner les écoles parisiennes sans la présence des PVP.

Enfin le manque d'heures dans vos affectations revient très souvent dans vos commentaires.

Beaucoup d'entre vous réclame à ce que les classes dédoublées soient prises en compte dans les postes.

Les déplacements :

65% d'entre vous utilisent les installations extérieures en EPS et dans un tiers des cas seulement, les Professeur.es des Écoles restent sur place avec vous !

À l'intérieur de l'école, les Professeur.es des Écoles vous accompagnent dans 80 % des cas mais ne restent pas sur place.

Dans le cadre de l'évolution de la circulaire, vous répondez à 76 % que l'accompagnement du PE sur des installations extérieures devrait être obligatoire et de fait, la circulaire publiée au Bulletin Officiel de l'Éducation nationale du 23 septembre 1999 sur les sorties extérieures impose bel et bien la présence des Professeur.es des Écoles dans les sorties (y compris au gymnase).

Co-construction des enseignements :

Sur l'élaboration des enseignements en collaboration, vous êtes 71% à concevoir vos enseignements et les programmations seuls.

Le reste de la collaboration concerne : la programmation, les séances et les évaluations.

Cependant, pour 75% d'entre vous, vous communiquez programmations et évaluations aux Professeur.es des Écoles. En revanche, pour les élu.es qui en doutaient, nous sommes heureux de leur signaler que **98 % des PVP construisent et effectuent seuls les évaluations et les transmettent aux Professeur.es des Écoles. Eh oui ! Une preuve évidente du suivi et de l'accompagnement de nos élèves qui justifie de façon indéniable l'octroi de la prime ISAE.**

Nous regrettons toujours que le Dasen ne souhaite pas rendre le LSU accessible aux PVP via un accès personnalisé et sécurisé.

Projets :

80% d'entre vous ont déjà monté personnellement des projets en collaboration avec les Professeur.es des Écoles.

Une majorité conserve l'heure (ou 1h30) habituelle attribuée à la classe impliquée dans un projet.

L'utilisation des heures d'atelier pour la réalisation des projets vient en second.

En troisième position, vous attribuez un bloc horaire pour le projet et laissez au PE le soin d'assurer vos enseignements pour les autres classes.

Vous êtes très nombreux à ne pas compter votre temps et donc, de fait, à assurer des heures supplémentaires non déclarées et non récupérées (attention aux accidents hors service !).

Matériel :

Pour une majorité d'entre vous, le matériel que vous utilisez est accessible à tous les enseignants mais cette mutualisation se fait sur demande et avec votre accord, ce qui semble tout à fait normal. Dans 40% des situations le matériel est traité avec soin, 30 % retrouvent du matériel dégradé et 20 % voient du matériel disparaître. Seuls 25% d'entre vous utilisent la charte de mutualisation.

Conclusion :

Vous êtes nombreux à demander que les affectations correspondent au nombre de classes et à ce que les décloisonnements ne se fassent pas au détriment de nos enseignements.

Nous resterons vigilants sur les questions de responsabilités lors des déplacements, telles qu'elles sont formulées dans la circulaire du BO de 1999 : **présence obligatoire du PE ou à défaut directeur.trice en toute circonstances.**

Enfin, concernant la charge de travail, si l'on cumule ces heures supplémentaires devant élèves, non payées, les heures de concertation qui dépassent les 36 heures annuelles allouées et les temps de préparation et d'évaluation, nous faisons déjà plus de 40 heures par semaine, il serait donc fort malvenu de nous demander d'augmenter notre temps de travail. La Mairie de Paris doit a minima reconnaître la totalité de notre travail par une gratification financière.

CONCOURS 2021 : les lauréat.e.s font-ils.elles les frais de la baisse du nombre des postes budgétaires ?

Les résultats des derniers concours en Arts Plastiques et Éducation Musicale sont désormais connus.

Comme annoncé, on compte 18 lauréats sur la liste principale en Arts Plastiques mais seulement 12 en Éducation Musicale. Si nous leur adressons ici toutes nos félicitations, ces résultats sont également porteurs d'une grande déception.

Pour l'Éducation Musicale, on ne peut que regretter que la liste d'admission soit bien inférieure au nombre de postes proposés au concours. Tous les lauréats seront en poste à la rentrée 2021, selon nos informations, mais qu'en sera-t-il l'an prochain ?! Le nombre de candidats était déjà insuffisant à l'inscription, pour cause de publicité tardive, c'est aussi et surtout le manque d'attractivité de notre rémunération qui fait réfléchir les musiciens. Les professeurs de conservatoire, rappelons-le, perçoivent l'ISOE de même que les assistants d'enseignement artistique, en catégorie B. Les diverses indemnités que ces personnels territoriaux perçoivent rendent ces postes plus attractifs que ceux des PVP débutants.

S'agissant des Arts Plastiques, les lauréats admis après la 8^{ème} position ont eu la surprise d'apprendre au moment de la réception de leurs notes, qu'ils ne seraient pas recrutés à la rentrée 2021, mais au fur et à mesure que des postes se libèreraient et/ou à la rentrée 2022. Ce report s'avère très problématique lorsque l'on apprend que plusieurs candidats, ont démissionné de leur emploi dès réception des résultats, et que d'autres, inscrits au CAPES, se croyant recrutés dès septembre par la Ville, ne se sont pas présentés à l'oral.

On relève deux causes majeures à cette situation.

D'une part un défaut d'information. Les candidats devraient avoir connaissance dès leur inscription au concours que les listes d'admission sont valables au moins deux ans, jusqu'à la tenue de la première épreuve du concours suivant, qui a lieu tous les deux ans. Mais cela n'est pas suffisant, car ce recrutement sur deux ans peut très bien inclure des candidats figurant sur les listes complémentaires.

Le problème réside surtout ET PRINCIPALEMENT dans le nombre de postes disponibles, avec deux paramètres : le nombre de postes budgétaires et celui des départs à la retraite.

- Concernant le **nombre réel des départs à la retraite**, difficile à définir au moment de l'ouverture des inscriptions aux concours sauf à les évaluer approximativement en fonction de l'âge des agents, celui-ci va diminuant du fait du recul de l'âge minimum pour faire valoir ses droits et de l'augmentation du nombre de trimestres à valider pour une retraite à taux plein. Les départs prévus sont souvent reculés, parfois tardivement, car nos collègues font leurs comptes et il est toujours possible de changer d'avis au dernier moment, et de prolonger son activité. On ne saurait le leur reprocher !

- Sur **les postes budgétaires**, on doit retenir le fait suivant :

812 postes budgétaires au 31/12/ 2011

797 postes budgétaires au 31/12/ 2012

736,5 postes budgétaires au 31/12/1/2021

Soit une perte de 75,5 postes budgétaires en 10 ans. Plus de 10% ! Pire que la fonte des glaciers.

Certes, on ne cesse de nous répéter que le nombre d'élèves parisiens diminue régulièrement dans le premier degré, de près de 3000 chaque année, mais il faut répartir ce nombre en fonction de celui des classes et MAINTENIR LES MOYENS À HAUTEUR DES BESOINS...

...Ce que ne fait pas exactement la DASCO, en ne calibrant pas les affectations en REP et REP+ en fonction du nombre réel de classes du réseau prioritaire et en n'appliquant pas aux PVP les dédoublements instaurés depuis la rentrée 2017 aux CP et aux CE1 par l'Éducation Nationale.

Au-delà d'un problème de calibrage et d'information, c'est donc bien un effet de « tenaille » que payent les candidats des derniers concours, depuis la liste complémentaire non intégrée l'an dernier jusqu'aux listes principales avec recrutement échelonné, en EPS en 2020 et en Arts Plastiques cette année.

Informé de cette situation, le SNADEM a immédiatement réagi : lecture d'une déclaration liminaire dès le CT du 8 juin devant Monsieur Bloche, Adjoint à la Maire aux Affaires Scolaires et président du CT, et Madame Delpal, Directrice de la DASCO, courrier à Monsieur Guillou, Adjoint à la Maire aux Ressources Humaines. Nous attendons avec impatience l'audience qui nous a été promise à propos de l'ISAE et du pouvoir d'achat des PVP pour évoquer aussi cette situation ainsi que la réduction du nombre de postes budgétaires des professeur.es de la Ville de Paris.

PROMOTIONS DE JUIN : première campagne sans CAP

Les promotions de juin, **Hors Classe et Classe Exceptionnelle**, sur proposition de la DASCO, ont été validées par la Direction des Ressources Humaines de la Ville de Paris, et la liste des promus a été transmise pour publication au BOVP le 16 juin dernier.

Le SNADEM a pu dans la foulée informer et chaleureusement féliciter les heureux élus qui devraient bientôt recevoir l'arrêté de promotion indiquant leur nouveau grade et l'échelon correspondant, puis la modification de leur salaire. Pour information, la date prise en compte pour établir les tableaux était le 31 août 2020 et les promotions sont prononcées à partir du 1^{er} septembre 2020.

Hors Classe :

37 PVP ont bénéficié cette année de cette promotion de grade : 2 collègues au 11^{ème} échelon (ce sont les derniers pour cette session), et 35 collègues du 10^{ème}.

Classe Exceptionnelle :

15 PVP ont été promus, soit 12 collègues au titre du premier vivier (ayant atteint le 3^{ème} échelon de la Hors Classe, ayant exercé pendant au moins 8 années, continues ou pas, l'exercice effectif de fonctions en éducation prioritaire ou sur certaines missions et ayant déposé un dossier de candidature) et 3 collègues pour le second vivier (ayant atteint le dernier échelon de la Hors Classe).

Le nombre d'élus à ce grade est encore insuffisant, chacun en conviendra. Il a atteint cette année 5,72% du corps. Quelques départs à la retraite de collègues promus les années précédentes ont permis d'abonder la liste cette année. L'an prochain, ce sera 7,15% et ainsi de suite jusqu'à se stabiliser à 10% en 2023. En fonction du nombre de postes budgétaires, c'est à terme 73 collègues qui occuperont ce grade et seuls les départs à la retraite libéreront des places. C'est la raison pour laquelle le SNADEM a toujours défendu dans ce cadre le choix de l'âge, les collègues plus âgés libérant plus rapidement les postes pour les suivants. Mais il n'est pas interdit de pousser nos revendications pour faire bouger les lignes.

Précédemment, la Hors Classe était l'horizon à atteindre en fin de carrière. On constate aujourd'hui qu'elle est devenue accessible, de façon normale dans une carrière. La Classe Exceptionnelle doit suivre le même chemin.

Échelon Spécial :

Cette année, l'Échelon Spécial de la Classe Exceptionnelle a été mis en place. Le nombre de promus correspond à 20% des agents de la Classe Exceptionnelle à la date considérée.

6 collègues y ont eu accès. Pour figurer dans le tableau des promouvables, il est nécessaire d'avoir atteint le 4^{ème} échelon de la Classe Exceptionnelle et de totaliser 3 ans d'ancienneté à cet échelon. Cette dernière tient compte de l'ancienneté conservée au 6^{ème} échelon HC jusqu'en 2020 et il en sera de même pour le 7^{ème} échelon HC à partir de 2021.

Nous soulignons que cette session de promotions était une première : comme nous l'indiquions dans le précédent numéro d'Arts et Sports, la réunion des CAP de promotions telle que nous l'avions connue jusqu'ici n'existe plus depuis janvier 2021, la loi de transformation de la Fonction Publique ayant bel et bien écarté les élus paritaires qui ne sont désormais plus sollicités pour rendre un avis dans ce cadre.

Néanmoins, les tableaux nous ont été communiqués avant décision, afin que nous puissions signaler les erreurs. Nous étions également invités à formuler nos remarques. Nous ne nous sommes privés ni de l'un ni de l'autre et avons rappelé notre attachement à des critères qui permettent, selon nous, de garantir la promotion du plus grand nombre :

- **Conserver le bénéfice de l'âge et de l'expérience pour que plus de places se libèrent, et plus vite**
- **Demander l'élargissement du pourcentage de promus, notamment dans le cadre des discussions sur les ratios promus / promouvables**
- **Maintenir l'équilibre Femmes /Hommes.**

Mais il faut au bout du compte garder à l'esprit que, **même si l'administration prend connaissance de nos arguments, ces promotions relèvent de son seul et unique choix**, selon des critères qui ont évolué. À compter du 1er janvier 2021, les lignes directrices de gestion (LDG), votées lors du Comité Technique Central de la Ville de Paris du 30 novembre 2020, définissent les grandes orientations en matière de promotion et de valorisation des parcours.

Les LDG constituent désormais la référence pour l'examen des tableaux d'avancement et des listes d'aptitude et s'articulent autour de cinq axes :

- Axe 1 : valeur professionnelle
- Axe 2 : fonctions exercées
- Axe 3 : parcours professionnel
- Axe 4 : expérience et ancienneté
- Axe 5 : formation

La valeur professionnelle demeure le critère principal pour justifier un avancement ou une promotion. Reste à savoir, alors que plus personne ne sera inspecté après le 9^{ème} échelon et que la carrière d'un enseignant se poursuivra encore pendant bien des années, comment celle-ci sera appréciée pour les PVP ? Songeons-y...

REMANIEMENT DU BUREAU : un départ, deux arrivées

Réuni le 31 mai, le conseil syndical du SNADEM a procédé à l'élection d'un nouveau bureau afin d'anticiper le prochain départ en retraite de notre collègue Corinne Perroux. Secrétaire générale du SNADEM depuis trois ans. Elle s'est investie corps et âme dans sa mission, montrant des capacités de travail hors norme et une grande qualité d'écoute. Pour toutes ces raisons, nous lui adressons un grand merci et lui souhaitons une excellente retraite.

Le secrétariat général sera assuré de façon collégiale par Pierre Raynal en tant que Secrétaire général et Sonia Lamri en tant que Secrétaire générale adjointe. Pour renforcer le collectif existant, Alice Lechartier et Mickaël Garderet issus du conseil syndical intègrent le bureau. Nous leur souhaitons la bienvenue.

Bureau exécutif SNADEM-UNSA 2021	
Secrétaire général	Pierre Raynal
Secrétaire générale adjointe	Sonia Lamri
Trésorier	Christophe Tereygeol
Trésorière adjointe	Stéphanie Touffet
Secrétaire EPS	Bruno Colombi
Adjoint	Christophe Tereygeol
Secrétaire Arts Plastiques	Vincent Prieur
Adjointe	Lucile Macé
Secrétaire Éducation Musicale	Michael Garderet
Adjointe	Alice Lechartier

AVANT DE PARTIR : À vos agendas !!!

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE RENTRÉE :

Notre traditionnelle Assemblée Générale de rentrée se tiendra, comme les années précédentes, le jour de la rentrée des élèves :

JEUDI 2 SEPTEMBRE 2021 dès 13H30.

Salle Grande Croizat

Bourse du Travail

3, rue du Château d'eau 75010 PARIS

Métro : République

La rentrée des enseignants est fixée au MERCREDI 1 SEPTEMBRE 2021



BULLETIN D'ADHÉSION Année Scolaire 2021-2022

(ou de renouvellement)

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

N° SOI :

Discipline : AP EM EPS Autre

Adresse :

Échelon :

Quotité :

Cotisation :

€

Tél. dom. :

Tél. mobile :

Email :

	20h (100%)	18h (95%)	15h (80%)	13h (68,75%)	10h (52,50%)
3	60 € / 20,40	57 € / 19,38	48 € / 16,32	41 € / 13,94	32 € / 10,88
4	73 € / 24,82	69 € / 23,46	58 € / 19,72	50 € / 17,00	38 € / 12,92
5	81 € / 27,54	77 € / 26,18	65 € / 22,10	51 € / 17,34	43 € / 14,62
6	85 € / 28,90	81 € / 27,54	68 € / 23,12	58 € / 19,72	45 € / 15,30
7	90 € / 30,60	86 € / 29,24	72 € / 24,48	62 € / 21,08	47 € / 15,98
8	96 € / 32,64	91 € / 30,94	77 € / 26,18	66 € / 22,44	50 € / 17,00
9	100 € / 34,00	95 € / 32,30	80 € / 27,20	69 € / 23,46	53 € / 18,02
10	110 € / 37,40	105 € / 35,70	88 € / 29,92	76 € / 25,84	58 € / 19,72
11	120 € / 40,80	114 € / 38,76	96 € / 32,64	83 € / 28,22	63 € / 21,42
HC 4	126 € / 42,84	120 € / 40,80	101 € / 34,34	87 € / 29,58	66 € / 22,44
HC 5	135 € / 45,90	128 € / 43,52	108 € / 36,72	93 € / 31,62	71 € / 24,14
HC 6	140 € / 47,60	133 € / 45,22	112 € / 38,08	96 € / 32,64	74 € / 25,16
CE3	145 € / 49,30	138 € / 46,20	116 € / 39,44	100 € / 34,00	76 € / 25,84
CE4	150 € / 51,00	142 € / 48,28	120 € / 40,80	103 € / 35,02	79 € / 26,86

En italique : montant de la cotisation après déduction fiscale de 66%

Malgré le coût du routage, je préfère recevoir la version papier d'Arts et Sports

TAUX PARTICULIERS

* Temps partiel : selon % du poste

* Couple : 1 + 1/2 cotisation

* Disponibilité

ou Détachement : 45 euros

* Retraité + FGR : 53 euros

CHÈQUE à l'ordre du SNADEM à adresser avec le bulletin d'adhésion exclusivement au **SNADEM-UNSA 8-10 avenue Ledru-Rollin 75012 PARIS**

PAIEMENT ÉCHELONNÉ POSSIBLE :

Chèque(s) à encaisser après le(s)

1:

2:

3:

N° UNSA : Fait : Carte : Banque : Cotisation : €

N° Chèque : 1- date : 2- date : 3- date :

PayPal : date : CB : date :

Prélèvement : 1x 2x 3x date 1 : date 2 : date 3 :

Virement : date :

CADRE RESERVÉ AU SNADEM

Les informations du présent bulletin font l'objet de traitements informatiques. La loi N° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, reconnaît à toute personne figurant sur un fichier le droit d'obtenir communication des informations le concernant et, en cas d'erreur, d'en exiger la correction.